



Phil Hogan

Commissaire à l'Agriculture et au Développement Rural

— Au début de votre mandat, le Président Juncker vous a invité à analyser la possibilité de simplifier la politique de qualité. Où en est ce dossier ?

— La simplification de la politique de qualité est l'une de mes priorités. Mon point de départ est le suivant: où et comment pouvons-nous simplifier la vie des producteurs ?

Après une analyse approfondie en interne et la consultation des États membres et des parties prenantes, il nous semble que plusieurs possibilités de simplification des procédures pour les vins sous IG sont envisageables dans le cadre des actes délégués et d'exécution qui doivent être rédigés. Ce processus a été lancé. Notre objectif est de simplifier les règles concernant les demandes d'enregistrement et les modifications des cahiers des charges. Il s'agit de faciliter ces démarches en limitant les exigences administratives, en clarifiant les formulaires utilisés, en raccourcissant les délais et en assurant une meilleure transparence vis-à-vis du public.

Notre analyse montre que nous pouvons mieux faire. Permettez-moi de souligner un seul aspect.

« Because origin matters »

— EFOW est une association basée à Bruxelles qui représente les vins avec appellation d'origine et/ou indication géographique auprès de l'Union européenne. EFOW est la voix des vins européens d'origine auprès des institutions européennes et internationales; elle milite pour une meilleure protection et promotion des vins d'origine tant au sein de l'UE qu'à travers le monde.

Les membres d'EFOW sont les associations nationales en charge des vins d'origine en Espagne (CECRV), en France (CNAOC), en Hongrie (HNT), en Italie (FEDERDOC) et au Portugal (IVDP).

EFOW

European Federation of Origin Wines

PLUS D'INFORMATION

EUROPEAN FEDERATION OF ORIGIN WINES

18 Place Ambiorix | B-1000 Bruxelles

☎ +32 2 733 50 60 | info@efow.eu

www.efow.eu

Il y aura un besoin constant d'adapter les cahiers des charges pour les vins sous IG pour s'adapter au marché, aux nouvelles technologies, etc. Il est évident que lorsque les producteurs de vin se sont mis d'accord sur des changements, ils souhaitent que ceux-ci soient mis en place rapidement. Par le passé, tout ce qu'ils devaient faire était de trouver un accord avec leur administration nationale. Aucune procédure d'opposition n'était obligatoire. Ceci est radicalement différent aujourd'hui. Modifier un cahier des charges exige maintenant deux examens: d'abord au niveau national puis au niveau de la Commission. Deux procédures d'opposition doivent être lancées, une au niveau national, puis une autre au niveau de l'UE. Notre expérience avec les IG agro-alimentaires montre qu'il s'agit d'un long processus qui peut prendre des années et qui est de plus en plus utilisé pour des actions judiciaires. En outre, nous voyons que les règles pour le vin sont plus lourdes que celles pour les denrées alimentaires: par exemple, ces règles prévoient qu'une décision spécifique de la Commission soit prise afin de lancer la procédure d'opposition à l'échelle de l'UE.

— La Commissaire Malmström a récemment publié une nouvelle stratégie commerciale pour l'UE qui reste silencieuse sur les perspectives pour les IG dans les années à venir. Quelle est votre stratégie pour faire en sorte que les IG restent au cœur des priorités de l'UE ?

— La protection des IG a été un élément essentiel de la stratégie commerciale de l'UE au cours des 20 dernières années, tant au niveau multilatéral que bilatéral. Ceci est toujours valable aujourd'hui et restera valable à l'avenir: l'UE poursuit un programme ambitieux sur cette question, à commencer par l'accent mis sur ce sujet dans le contexte du TTIP, où les IG représentent un élément indispensable pour l'UE.

Mais cela est également valable pour d'autres négociations commerciales clés, qui sont en cours (ex. Japon, Chine) ou qui doivent commencer bientôt (ex. Mexique, Philippines). Au niveau multilatéral, les IG sont également en haut de l'agenda commercial international de l'UE et de ses États membres. Dans le Cycle de Doha de l'OMC, l'UE cherche à améliorer la protection des IG à travers la création d'un registre multilatéral contraignant facilitant la protection des IG, et au travers de l'extension à tous les produits sous IG du niveau de protection plus élevé octroyé aujourd'hui uniquement aux vins et spiritueux. À l'OMPI, l'UE et ses États membres ont contribué en mai dernier au succès de la Conférence diplomatique sur la révision de l'Accord de Lisbonne pour la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international. L'adoption de l'Acte de Genève consacre un traité multilatéral moderne et attrayant couvrant toutes les IG.

— Le TPP a été conclu récemment. Faut-il craindre que la reconnaissance de nos IG dans la zone Pacifique soit remise en question ?

— Notre première évaluation du texte du TPP est somme toute rassurante. Les dispositions sur les IG dans cet accord ne limitent pas la protection des IG et semblent conformes aux accords ADPIC. Par conséquent, nous ne pensons pas que ces règles vont entraver la capacité de l'UE à poursuivre un programme IG ambitieux avec les membres du TPP et au-delà.

follow



08

NEWSLETTER DÉCEMBRE 2015



Franciacorta

Le nom Franciacorta identifie une zone de collines sur 18 municipalités dans la province de Brescia (Lombardie). Plus précisément, la zone est délimitée à l'est par des collines rocheuses et de moraine, à l'ouest par la rivière Oglio, au nord par les rives du lac d'Iseo et au sud par la plaine alluviale délimitée par l'autoroute Brescia-Bergame. La vigne est présente sur ces collines depuis les temps anciens. Le nom «Franzcurta» est apparu pour la première fois dans une ordonnance du *Huitième Livre* des Statuts de Brescia en 1277 et concerne une injonction faite aux municipalités de Gussago et Rodengo. Ceux qui recevaient l'ordre savaient quels étaient les territoires de *Franzcurta*, témoignage d'un usage du nom plus ancien probablement lié à la puissance des monastères fondés par l'ordre de Cluny et exemptés du paiement de la dîme à l'évêque de Brescia, d'où le nom de courts franchises ou *curtae francae* en latin.

Le Franciacorta est renommé pour sa pratique d'une vinification originale basée sur la refermentation en bouteille ce qui donne naissance à des vins vifs et pétillants.

Franciacorta, *Official Sparkling Wine* de l'Expo Milano 2015, a été apprécié par plus de 145 000 visiteurs qui ont visité le *Wine Bar Franciacorta* pendant six mois ; 21 000 bouteilles ont été débouchées. Les producteurs sont particulièrement fiers de ce succès lors de l'Exposition universelle.

€9
milliards

la valeur des exportations du secteur, près d'un quart des exportations européennes de produits agricoles



Les vins AOP s'opposent à des aspects dangereux du projet de réforme de la nomenclature combinée

La Commission travaille actuellement sur une proposition visant à modifier sa nomenclature combinée (NC) – une méthode pour désigner les biens et marchandises au niveau des douanes – en raison de certains changements récents au sein du Conseil de coopération douanière mondiale. Une nouvelle rubrique tarifaire pour les vins tranquilles en récipients contenant plus de 2 litres, mais pas plus de 10 litres (i.e. Bag-in-Box) sera ajoutée aux codes existants. Ceci ne pose pas de problème.

Toutefois, la Commission propose également de supprimer des codes spécifiques qui ont été donnés à 28 vins sous Appellation d'Origine Protégée (AOP), pour des raisons de «simplification». Historiquement, les vins AOP qui ont pu démontrer d'importants développements en termes économiques et d'exportation ont pu utiliser ces codes pour suivre la vente de leurs produits vers les marchés tiers, faire des estimations sur les volumes et la tendance des ventes, planifier des stratégies de marketing plus ciblées et lutter contre la fraude. Ce système à huit chiffres est essentiel pour notre secteur car il nous permet de définir nos activités commerciales et nos stratégies en vue de développer nos parts de marché dans les marchés d'exportation. EFOW estime que la réforme proposée limitera non seulement la traçabilité de nos vins sur les marchés internes et tiers, mais qu'elle est en contradiction avec l'une des priorités de l'UE qui est de promouvoir les IG. EFOW croit que la NC de l'UE doit maintenir ses codes spécifiques pour les vins AOP et doit rester ouverte et flexible pour laisser entrer de nouvelles AOP en mesure de prouver des développements économiques et d'exportation majeures.

Nouvelle stratégie commerciale de l'UE et les perspectives pour les vins sous IG

La Commissaire Malmström a récemment publié une nouvelle stratégie de commerce et d'investissement de l'UE, mais le texte ne mentionne pas les perspectives pour les indications géographiques (IG) dans les années à venir. EFOW estime que les deux plus grands défis pour les vins sous IG qui devraient être pris en compte par l'UE sont la protection des IG sur l'Internet et la relance des négociations du registre multilatéral pour les vins et spiritueux. L'économie numérique est en train de révolutionner la façon dont nous échangeons. Les ventes en ligne du secteur du vin augmentent de plus en moyenne de 30%/an. Cependant, le secteur ne dispose pas d'outils pour protéger ses noms sur l'Internet pour face aux cyber-squatteurs et aux contrefaçons. La libéralisation des noms de domaine par l'ICANN a aggravé la situation car Internet est passé de plus ou moins 20 noms de domaine à plus de 750. Les IG, à l'instar des marques, devraient bénéficier d'un mécanisme de règlement des différends afin de protéger leurs droits de propriété intellectuelle dans le contexte de l'allocation des noms de domaine. Quant au registre des IG de l'OMC, le secteur ne s'attend pas à d'importants développements lors de la Conférence ministérielle de Nairobi. Néanmoins, EFOW estime que la Commission devrait continuer à pousser ce projet et à en faire une partie intégrante de l'approche de l'engagement unique de l'OMC.



Chers lecteurs,

L'accord de partenariat Trans-Pacifique a été récemment conclu et publié. Une première analyse de l'accord montre que le système d'indication géographique (IG) de l'UE est menacé. La Commission a négocié un certain nombre d'accords ambitieux pour les IG (ex. La Corée du Sud, Vietnam, Singapour, le Maroc, le SADC, etc) et elle ne devrait pas reculer en dépit d'une attaque menée par les US contre notre politique des IG. Elle devrait continuer à montrer que ce modèle qu'elle a créé est bénéfique pour les communautés et les consommateurs partout dans le monde. Des accords tels que le TTIP et l'ALE UE-Japon lui donneront certainement du fil à retordre à cet égard, mais l'UE ne peut pas se limiter à négocier l'élimination de tarifs. Le commerce se base également sur des valeurs et le système IG est partie prenante de nos idéaux européens. En effet, les chapitres IG sont difficiles à négocier, mais il ne faut pas oublier que la compétitivité du secteur vitivinicole de l'UE provient de ce savoir-faire spécifique et cette approche qualitative.

Sans elle, la viticulture européenne serait une simple marchandise, lutterait contre les vins produits à moindre coût dans d'autres parties du monde et ne serait pas convoitée par nos concurrents qui essaient d'utiliser nos noms.

Il est important de négocier et de conclure des accords commerciaux, mais il est d'autant plus fondamental de les ratifier. Un certain nombre d'accords seront soumis au Parlement européen et au Conseil dans les prochains mois. Nous demandons à ces deux institutions de peser soigneusement les avantages et les inconvénients et d'aider l'Europe à devenir plus compétitive dans un monde qui est de plus en plus interconnecté. Soyons créateurs de normes et non preneurs de règles.

Je voudrais également saisir cette occasion pour vous en informer du fait que je quitterai mon poste de président d'EFOW et que mon successeur sera mon collègue Bernard Farges, actuellement président de la CNAOC – l'association qui représente les producteurs de vin AOP français. Ce fut un réel plaisir et un grand honneur d'être président d'EFOW. Nous avons parcouru un long chemin sur un certain nombre de dossiers grâce à l'appui d'une grande majorité des décideurs européens. Je suis très fier d'avoir eu la chance de contribuer à un certain nombre de batailles importantes pour notre secteur.

Je vous souhaite une agréable lecture,

Riccardo Ricci Curbaastro
PRÉSIDENT D'EFOW

EFOW

European Federation of Origin Wines

www.efow.eu